Province de Namur
Arrondissement de Dinant
Administration communale d'Yvoir

Date du mariage: Le à h

Nom et Prénom(s) du conjoint 1:
Numéro de registre national:
Tél/Gsm:
Email :

Nom et Prénom(s) du conjoint 2:
Numéro de registre national:
Tél/Gsm:
Email :

Informations générales et pratiques

DEMARCHES

Ça y est : vous avez décidé de célébrer votre union ! Félicitations ! Plusieurs démarches administratives devront être effectuées en vue du grand jour.

Votre mariage peut être célébré dans la Commune où réside l'un des futurs époux, dans laquelle il est inscrit.
Il vous est recommandé de prendre contact avec celle-ci **au moins 3 mois** avant la date prévue pour le mariage afin de réserver la date et l'heure choisies (etat.civil@yvoir.be – 082/610.317 ou 082/610.323).

Vous serez invités à vous présenter tous les deux à la Commune munis de vos cartes d'identité, première pièce indispensable à l'établissement de votre dossier de mariage.

En effet, dans le cadre de votre future union, un dossier devra être établi. Afin de connaître les documents nécessaires en fonction de votre situation, nous vous invitons à prendre contact avec le Service Etat civil aux coordonnées renseignées ci-dessus.

Une fois le dossier complet et au plus tard 15 jours avant la date du mariage, vous serez invités à signer ensemble une déclaration de mariage auprès du même service.

INFOS UTILES

Votre mariage sera célébré dans la Commune où la déclaration de mariage a été signée.

La présence de témoins est facultative, mais les futurs époux peuvent en désigner **maximum 4 en tout** (âgés de 18 ans minimum).

Le livret de mariage n'est plus obligatoire mais vous est à présent proposé gratuitement.

Vous avez la possibilité de réserver des places de parking pour le grand jour. Pour ce faire, nous vous invitons à prendre contact avec M. Lebrun (marc.lebrun@yvoir.be), au plus tard 1 semaine avant votre mariage.

COÛT

Une redevance de 50,00 EUR[1] est d'application pour la célébration de votre mariage.

[1] Arrêté du Conseil communal du 24 octobre 2022

Mariage

Feuille de renseignements (1ère partie)

Conjoint 1 :

Nom :
Prénoms :
Date de naissance :
Adresse :

Copie de la carte d'identité : OUI/NON

Père du Conjoint 1:

Nom :
Prénoms :
Date de naissance :
Adresse :
Si décédé : date de décès :

Mère du Conjoint 1 :

Nom :
Prénoms :
Date de naissance :
Adresse :
Si décédée : date de décès :

1er témoin du Conjoint 1 :

Nom :
Prénoms :
Date de naissance :
Adresse :
Lien de parenté :
Copie de la carte d'identité OUI /NON

2e témoin du Conjoint 1:

Nom :
Prénoms :
Date de naissance :
Adresse :
Lien de parenté :
Copie de la carte d'identité OUI /NON

Conjoint 2 :

Nom :
Prénoms :
Date de naissance :
Adresse :

Copie de la carte d'identité : OUI/NON

Père du Conjoint 2:

Nom :
Prénoms :
Date de naissance :
Adresse :
Si décédé : date de décès :

Mère du Conjoint 2 :

Nom :
Prénoms :
Date de naissance :
Adresse :
Si décédée : date de décès :

1er témoin du Conjoint 2 :

Nom :
Prénoms :
Date de naissance :
Adresse :
Lien de parenté :
Copie de la carte d'identité OUI /NON

2e témoin du conjoint 2:

Nom :
Prénoms :
Date de naissance :
Adresse :
Lien de parenté :
Copie de la carte d'identité OUI /NON

Mariage

Feuille de renseignements (2e partie)

Quelle sera votre adresse après le mariage ?

Souhaitez-vous qu'un carnet de mariage (15,00 EUR) vous soit délivré lors de la cérémonie ? OUI/NON

Si oui, souhaitez-vous que la Filiation (noms et prénoms de vos parents respectifs) soit inscrite dans votre livret de mariage ?

OUI /NON

Avez-vous des enfants communs à inscrire dans le livret de mariage ? OUI /NON
Si oui :

Nom :
Prénoms :
Date et lieu de naissance :

Nom :
Prénoms :
Date et lieu de naissance :

Nom :
Prénoms :
Date et lieu de naissance :

Ferez-vous un contrat de mariage chez le Notaire ? OUI / NON
Si oui,

Nom :
Prénoms :
Adresse du Notaire :

Passerez-vous les alliances à la Commune ? OUI / NON

Pour tout autre renseignement :

Service État Civil
Tous les jours ouvrables de 8h à 12h (+ le mercredi de 13h à 16h, le jeudi de 16h à 19h, le 1er et le 3e samedi de chaque mois de 10h à 12h).

Tél : 082/61.03.17
Tél : 082/61.03.23

Email : etat.civil@yvoir.be

Mariage